

# FRANCE RURALITÉS

## Présentation générale



# Origines de France Ruralités

Depuis 2017, une action continue en faveur  
de la cohésion des territoires



# Moyens financiers

## Enveloppes 2023

~ 14,7 M€

Au titre de la DETR

2,4 M€

Au titre de la DSIL  
« classique »

2,8 M€

Au titre du Fonds  
vert

4,7 M€

Au titre de la DSIL  
et de la DSID  
« rénovation  
énergétique des  
bâtiments des  
collectivités » 2021

4,7 M€

Au titre de la DSIL  
« relance » 2020

## Exonérations fiscales

Impôts directs  
locaux (CVAE, CFE,  
TFPB)

Impôts directs  
d'État (IR, IS)

Exonération sous  
certaines conditions  
pour les entreprises en  
ZRR de moins de 11  
salariés

220 000 €  
en 2020



# Moyens humains

## Mobilisation des services de l'Etat et de l'ensemble des acteurs locaux Quatre délégués territoriaux

Secrétaire Général,  
Sous-préfet d'Auch



Jean-Sébastien BOUCARD

Sous-préfète de  
Condom



Véronique MOREAU

Sous-préfet de  
Mirande



Raphaël FARGES

Directeur  
départemental  
des territoires



Xavier VANT



# DES RÉSULTATS CONCRETS POUR NOTRE TERRITOIRE A FIN 2023



France Services

24

espaces  
France Services



Aménagement  
numérique

53

pylones New Deal

11

conseillers numériques



Attractivité du  
territoire

4

volontaires territoriaux  
en administration

1

tiers-lieu labellisé  
« Fabrique de territoires »

92

créations de  
licences IV



# DES RÉSULTATS CONCRET POUR NOTRE TERRITOIRE



## Accès aux soins

- 6 maisons de santé pluri-disciplinaire
- 2 équipes de soins primaires
- 2 centres de santé
- 5 centres de santé médicaux
- 1 contrat local de santé



## Culture

- 1 microfolies en service
- 3 conventions de généralisation de l'éducation artistique et culture
- 4 contrats territoire lecture



## Développement des mobilités

106  
kilomètres  
de voies vertes  
et pistes cyclables



**DOSSIER  
DE PRESSE**



FRANCE  
**RURALITÉS**

# LES RURALITÉS, **AU COEUR** DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE



JUIN 2023





# 3 MARQUEURS

## France Ruralités, une nouvelle méthode de conduite des politiques d'aménagement du territoire

### 1. LA DIMENSION PARTENARIALE

Aussi bien dans l'élaboration que dans la mise en œuvre, France Ruralités se déclinera en partenariat avec tous les acteurs de la ruralité, notamment les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, pays, départements, régions).

Accompagner la ruralité ensemble, c'est l'ambition majeure de France ruralités et ce sera notamment le cas du programme d'ingénierie au service des communes rurales.

### 2. LA SIMPLICITÉ ET LA LISIBILITÉ

L'action de France ruralités se doit d'être compréhensible par tous les citoyens et ses bénéfices doivent être faciles à appréhender au quotidien.

Pas de grand discours mais des actes concrets chaque jour.

### 3. LES INDICATEURS DE MESURE

Un baromètre de France Ruralités sera mis en place s'appuyant sur des indicateurs de mesure pour évaluer et ajuster le déploiement du plan en fonction des résultats.

**France Ruralités, c'est un tout au service des habitants des territoires ruraux.**





# FRANCE RURALITÉS, UN PLAN AMBITIEUX POUR LES TERRITOIRES RURAUX AUTOUR DE 4 AXES

## AXE 1

**Le programme d'ingénierie Villages d'avenir**, visant à soutenir les villages dans la conception et la réalisation de leurs projets.

## AXE 2

**La dotation de valorisation des aménités rurales**, ayant pour objectif de mieux rémunérer et reconnaître la contribution des territoires ruraux à la transition écologique.

## AXE 3

Renforcer l'attractivité des territoires ruraux en pérennisant et transformant les **zones de revitalisation rurale** (rebaptisées France Ruralité Revitalisation).

## AXE 4

**France Ruralité Solutions**, plan interministériel d'action comportant une trentaine de mesures permettant d'améliorer le quotidien des habitants des territoires ruraux



## AXE 1 : VILLAGE D'AVENIR



Ce que Villages  
d'avenir apportera

À titre d'exemple :



Construction,  
réhabilitation et  
rénovation de  
logements



Projet autour de la  
sobriété énergétique



Valorisation et  
réhabilitation du  
patrimoine culturel



Ouverture de lieux  
de convivialité  
(commerces, tiers  
lieux, etc.)



Organisation de l'offre  
de soins et d'initiatives  
"d'aller-vers" dans le  
domaine médical



Développement et  
animation de circuits  
courts



## **AXE 2**

# **LA VALORISATION DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE - AMÉNITÉS RURALES**

Par leurs environnement, leurs cours d'eaux, leurs paysages, les communes rurales sont au cœur des enjeux de la transition écologique.

Ces « aménités rurales » qu'elles entretiennent seront davantage rémunérées par une hausse de la dotation biodiversité.

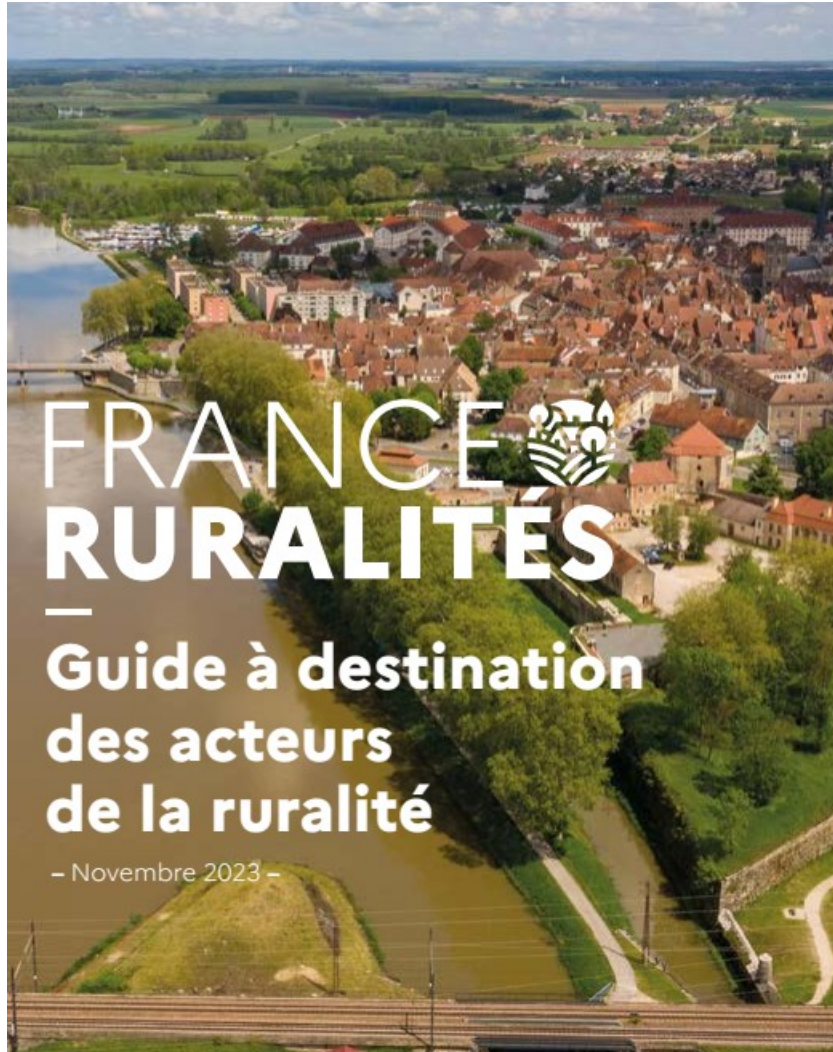


## AXE 3

# UN RENFORT D'ATTRACTIVITÉ AVEC LES ZONES DE REVITALISATION RURALE (ZRR)



## AXE 4 : FRANCE RURALITÉ SOLUTIONS



### DES MESURES CONCRÈTES POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS DES TERRITOIRES RURAUX

Les mesures, issues d'un travail de consultation de plus de 300 acteurs des ruralités, sont un ensemble de solutions pour répondre aux besoins des territoires ruraux et améliorer le quotidien des habitants.

Ces dernières sont réparties dans plusieurs thématiques :

MOBILITÉS

VIE QUOTIDIENNE DES ÉLUS LOCAUX

ÉGALITÉ DES CHANCES ET ÉDUCATION

ATTRACTIVITÉ ET SERVICES

SANTÉ

CULTURE

HABITAT ET LOGEMENT





## AXE 4 : FRANCE RURALITÉ SOLUTIONS



Je dynamise mon territoire



Je dynamise mon territoire

---

**ROUVRIRE OU RÉNOVER UN COMMERCE  
RURAL DANS MON TERRITOIRE**

---

**BÉNÉFICIAIRE D'UNE LICENCE IV AU SEIN DE  
MA COMMUNE**



J'agis pour le logement

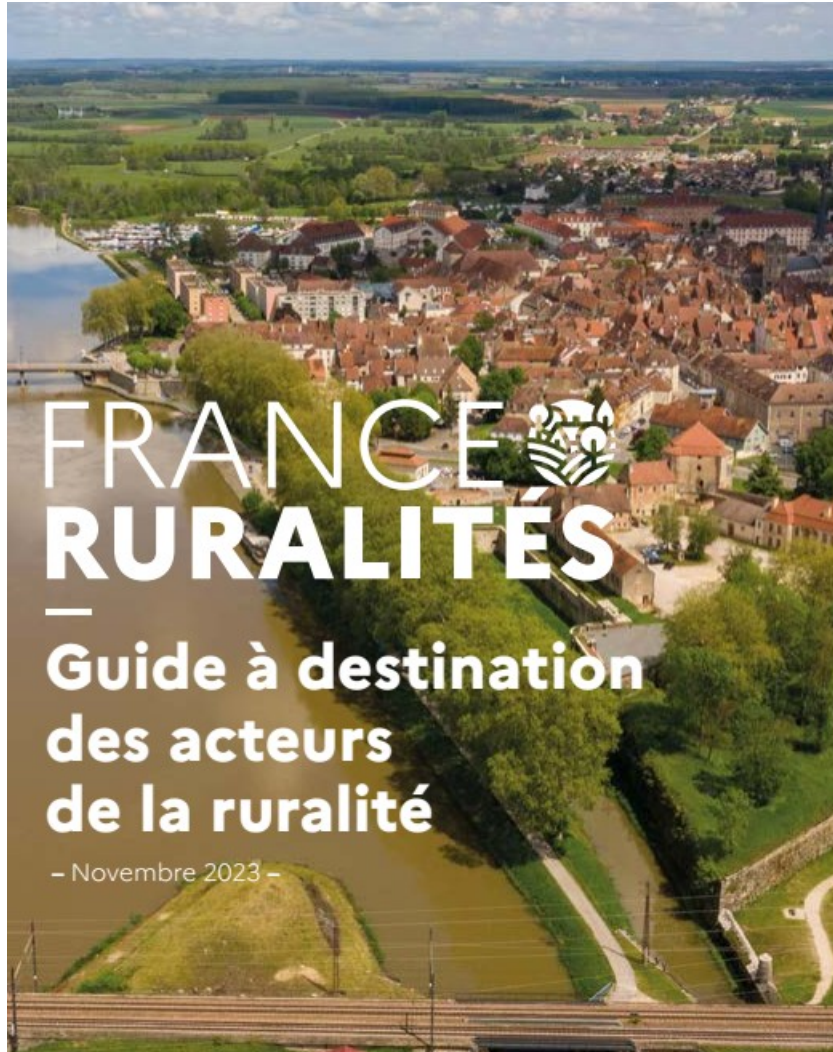
---

**ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS RURALES  
DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS  
DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)  
ET DE LEUR VOLET HABITAT VALANT OPÉRATION  
PROGRAMMÉE DE L'HABITAT (OPAH)**





# AXE 4 : FRANCE RURALITÉ SOLUTIONS



## LES MESURES INCONTOURNABLES

	<b>J'agis pour le logement</b>	
	> Encourager la sortie de la vacance.....	P.6
	> Mettre en œuvre des ORT-OPAH.....	P.8
	<b>Je maintiens une offre de santé de qualité sur mon territoire</b>	
	> Déployer 4000 maisons de santé.....	P.14
	> Lancer 100 médicobus.....	P.16
	<b>Je développe une offre de transport sur mon territoire</b>	
	> Accompagner les AOM rurales.....	P.24
	<b>Je défends la culture et le patrimoine</b>	
	> Soutenir l'ingénierie culturelle rurale.....	P.28
	> Protéger le patrimoine religieux.....	P.30
	> Entretien des monuments aux morts.....	P.32
	<b>Je renforce l'ingénierie au service de ma collectivité</b>	
	> Recruter un VTA (volontaires territoriaux en administration).....	P.44
	> Recruter un VTA expertise (volontaires territoriaux en administration – volet expertise).....	P.46
	> Disposer d'un service gratuit de renseignements juridiques et financiers.....	P.48
	<b>Je dynamise mon territoire</b>	
	> Créer un lieu de convivialité innovant.....	P.54
	> Soutenir un projet d'économie sociale et solidaire.....	P.56
	> Rouvrir ou rénover un commerce rural.....	P.58
	<b>J'assure une éducation de qualité pour les enfants de mon territoire</b>	
	> Avoir de la visibilité sur la carte scolaire.....	P.68
	<b>J'agis pour la sécurité du quotidien</b>	
	> Favoriser les échanges entre les maires et les parquets.....	P.76
	> Aider les élus à lutter contre les risques cyber.....	P.78
	> Créer un guide de l'offre de l' élu en matière de sécurité.....	P.80
	> Mettre à jour le guide de l' élu sur la sécurité routière.....	P.82





## Je renforce l'ingénierie au service de ma collectivité

### RECRUTER UN JEUNE POUR CONFORTER L'INGÉNIERIE AU SEIN DE MA COLLECTIVITÉ : DISPOSITIF DES VOLONTAIRES TERRITORIAUX EN ADMINISTRATION (VTA)

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- > Renforcement des compétences en ingénierie d'une collectivité pour l'aider à conduire un projet (diagnostic, calibrage, conduite et animation, recherche de financements, mise en place de partenariats...)
- > Rendre les collectivités rurales attractives en donnant l'occasion à des jeunes de venir découvrir leur fonctionnement interne et permettre à des candidats expérimentés de mettre à profit leurs compétences.



#### BÉNÉFICIAIRES

- > Collectivités territoriales rurales (communes, intercommunalités, syndicats, associations d'élus) au sens de la définition INSEE.

Votre préfecture pourra vous renseigner à ce sujet si vous ne connaissez pas la classification de votre collectivité.

- > Jeune de 18 à 30 ans, diplômé d'un bac+2 au moins, issu d'un territoire rural ou non souhaitant travailler en ruralité.

Exemples de missions confiées à des VTA :

- Accompagner la création et la promotion d'un tiers-lieu sur le territoire
- Rechercher des financements publics pour permettre la réalisation d'un projet du territoire
- Accompagner la mise en place de projets de circuits courts alimentaires
- Coordination d'un projet de mobilité, d'un plan vélo
- Mise en place d'une Micro-Folie
- Accompagner le montage de dossiers sur des projets de transition écologique

Ce sont autant de compétences en gestion de projet, recherche de financements, montage de dossiers, développement territorial et surtout humaines qui seront mobilisées et confortées au cours de cette expérience au service des territoires ruraux. Le jeune bénéficie d'une offre de formation dédiée et d'un encadrement renforcé.

#### MODALITÉS DE FINANCEMENT /TYPE DE DÉPENSES ÉLIGIBLES (INVESTISSEMENT/INGÉNIERIE/FONCTIONNEMENT)

- > 15 000 euros attribués à la collectivité pour financer le poste ; tout autre cofinancement public ou parapublic possible (FNADT, fonds européens, crédits régionaux...)
- > 5 000 euros versés au jeune pour accompagner ses frais d'installation

#### CONDITIONS/CRITÈRES D'ACCÈS À LA MESURE

- > Projet situé en zone rurale, au sens de la définition INSEE ([insee.fr/fr/information/6439600](http://insee.fr/fr/information/6439600))
- > Besoin en ingénierie de développement, recherche de financement.

#### COMMENT CANDIDATER

**Auprès de quelle structure**

- > Votre préfecture

**Par quel biais, sous quelle forme**

- > En envoyant un mail







## Je dynamise mon territoire

# ROUVRIR OU RÉNOVER UN COMMERCE RURAL DANS MON TERRITOIRE

## OBJECTIFS POURSUIVIS

Face au constat que 21 000 communes, soit 62 % des communes rurales, ne disposent plus d'aucun commerce de première nécessité, il s'agit de soutenir l'installation de commerces multiservices, sédentaires ou itinérants, dans les centres-bourgs ruraux qui en sont dépourvus ou dont les derniers commerces ne répondent plus aux besoins de première nécessité de la population.

**Cette mesure est dotée de 12 M€ par an pendant 3 ans.**

## BÉNÉFICIAIRES

- > Porteurs de projet publics ou parapublics (communes, EPCI ou un de leurs opérateurs spécialisés de droit public ou privé), sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) pour l'acquisition ou la rénovation de locaux pour le commerce sédentaire.
- > Exploitant du commerce sédentaire, quel que soit son statut, pour des aides à l'agencement intérieur de locaux et l'acquisition de matériel professionnel et pour l'acquisition d'un véhicule de tournée et pour des aides à l'accompagnement via un opérateur labellisé.
- > Collectivités rurales et porteurs de projets en lien avec les collectivités pour la réalisation d'un diagnostic sur le potentiel territorial ou l'exploration de la solution commerciale la plus adaptée sur le territoire en amont de tout projet d'installation.
- > Les porteurs de projet privés doivent disposer de l'appui de la collectivité territoriale d'implantation du commerce et démontrer leur capacité à mener à bien leur projet d'implantation, en bonne intelligence avec le tissu local existant et les besoins de la population. À ce titre, une délibération du conseil municipal ou du conseil communautaire formalisant son appui au projet sera sollicitée.

## PROJETS SOUTENUS

- > Une commune ou un collectif souhaite étudier la possibilité de réinstaller un commerce sur son territoire, souhaite affiner le potentiel de développement commercial et veut pouvoir choisir le bon statut.
- > Une commune ou un bistrotier veut améliorer la qualité et la diversité des services proposés et souhaite une forme de labellisation de type bistrot de pays.
- > Une commune dispose d'un local qui mérite rénovation et souhaite y installer un commerce multiservice ou un service de première nécessité.
- > Un commerçant qui ouvre son commerce dans une zone rurale et qui veut pouvoir s'équiper de matériel professionnel.
- > Un porteur de projet veut développer un commerce itinérant en zone rurale.
- > Une commune veut installer son commerce et bénéficier d'un réseau collectif pour être accompagnée dans le recrutement et la gestion de l'immobilier.
- > Un porteur de projet veut installer son commerce et bénéficier d'un réseau collectif pour mutualiser la fonction achat.

## CONDITIONS/CRITÈRES D'ACCÈS À LA MESURE

Le projet d'implantation doit concerner obligatoirement une commune rurale, à savoir une commune peu dense ou très peu dense au sens de la grille communale de densité applicable depuis 2020 : bourg rural, rural à habitat dispersé, rural à habitat très dispersé.

Le projet doit répondre à un besoin non satisfait en termes d'offre commerciale à l'échelle de la zone de chalandise.

Pour les commerces sédentaires, le projet doit porter sur l'implantation d'un commerce multi-services devant répondre, en priorité, à des besoins de première nécessité et proposant, en complément de leur activité principale, des produits et services annexes, avec un modèle économique adapté au contexte de la ruralité.

Pour les commerces non sédentaires, la tournée hebdomadaire doit prévoir un passage à hauteur de 4 jours minimum par semaine dans des communes rurales dépourvues de commerces.

Le projet ne doit pas mener à une artificialisation des sols, sauf en cas d'absence de locaux ou de friches disponibles pour implanter le commerce, au regard de la réglementation en vigueur.

La période de réalisation du projet doit être inférieure à 36 mois.

Par ailleurs, sont visés en priorité les territoires pour lesquels le trajet routier médian pour se rendre au pôle commercial le plus proche est supérieur à dix minutes. Les projets présentant un modèle économique innovant permettant de répondre aux spécificités des zones rurales caractérisées par la faible densité de la zone de chalandise ou présentant une démarche environnementale vertueuse seront également prioritaires.

## LE MONTANT DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX PORTEURS

**Acquisition des locaux et travaux relatifs à la remise en état du local** : prise en charge du déficit d'opération (somme du coût d'acquisition et des travaux réalisés pour la remise en état du local diminuée des revenus locatifs prévisionnels futurs sur une période de dix ans) à hauteur de 50%, dans une limite de 50 000€.

Cette subvention est exclusivement réservée aux porteurs de projet publics (commune, EPCI ou un opérateur spécialisé de droit public ou privé contrôlé par une collectivité territoriale) afin que la collectivité territoriale du territoire d'implantation conserve la maîtrise foncière dans la durée, avec un engagement de sa part de mettre en location le local pendant une durée minimale de cinq ans en vue d'y installer une activité commerciale.

**Aménagement des locaux et acquisition du matériel professionnel** : prise en charge à hauteur de 50% des dépenses éligibles dans une limite de 15 000€.

La subvention de l'État relative à l'aménagement des locaux et à l'acquisition du matériel sera toutefois bonifiée jusqu'à 25 000€ sur avis du comité technique si le projet présente un intérêt particulier en matière de développement durable ou présente un caractère innovant dans son modèle économique : circuits courts, insertion de publics défavorisés, implication du tissu associatif local, expérimentation d'un lieu de collecte mutualisé pour les commandes numériques...

## COMMENT CANDIDATER

**Après de quelle structure**

- > Renseignements auprès de votre préfecture ou des organismes labellisés (chambres consulaires, comitès de campagne, Groupe SOS, Bistrots de pays, Bouge ton coq)

**Par quel biais, sous quelle forme**

- > Par dépôt de dossier sur l'espace usagers ([anct.gouv.fr](https://anct.gouv.fr))

**Outils disponibles**

- > Guide bistrots de pays

## POUR EN SAVOIR PLUS

Accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural | Agence nationale de la cohésion des territoires ([agence-cohesion-territoires.gouv.fr](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr))



Je défends la culture  
et le patrimoine

## MOBILISER UNE SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DU MONUMENT AUX MORTS DE MA COMMUNE

### OBJECTIF POURSUIVI

Accompagner financièrement les projets de rénovation (restauration et entretien) des monuments aux morts.

### BÉNÉFICIAIRES

> Collectivités territoriales (communes) de moins de 2 000 habitants, propriétaires de monuments aux morts.

### PROJETS SOUTENUS

- > Les communes sont propriétaires depuis plus de cent ans des monuments aux morts qui ont été érigés à l'issue du premier conflit mondial. Ces monuments commémoratifs nécessitent un entretien et des travaux de restauration réguliers.
- > L'État subventionne ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales propriétaires.



### MODALITÉS DE FINANCEMENT /TYPE DE DÉPENSES ÉLIGIBLES (INVESTISSEMENT, INGÉNIERIE, FONCTIONNEMENT)

- > Les projets de rénovation (restauration et entretien) des monuments aux morts existants sont éligibles.
- > Les créations de nouveaux monuments commémoratifs ne rentrent pas dans ce dispositif.
- > **Aide à hauteur de 50% du budget nécessaire** à la rénovation avec un plafond de subvention de 5000€. Un budget de 250 000 € par an, de 2024 à 2026, est alloué pour cette mesure par le ministère des Armées via son opérateur, l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG).

### CONDITIONS/CRITÈRES D'ACCÈS À LA MESURE

- > Projet situé dans une commune de moins de 2 000 habitants.
- > Une attention sera apportée aux projets de rénovation prenant en compte les enjeux environnementaux.

### COMMENT CANDIDATER ?

#### Auprès de quelle structure

- > Le service départemental de l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG), opérateur du ministère des Armées, à l'attention du directeur départemental (il existe un service par département).

#### Par quel biais/sous quelle forme

- > Par courrier auprès du service départemental de l'ONaCVG



# TABLES RONDES



# TABLE RONDE

## Désenclavement et Infrastructures





# Désenclavement et Infrastructures

- Alain BAQUÉ, maire de Mauvezin
- Josiane BIGOURDAN CHAPTAL, adjointe
  - Jean-Pierre SALERS, Président de Gers Numérique
  - Romain GABRIELLI, directeur
- Francis DUPOUEY, maire de Clermont Pouyguilles



# TABLE RONDE

## Désenclavement et Infrastructures

Mobilité



# TABLE RONDE

## Désenclavement et Infrastructures

Numérique



## LE TRES HAUT DEBIT ARRIVE PARTOUT DANS LE GERS



[www.gersnumerique.fr](http://www.gersnumerique.fr) - 05 31 00 46 90



# TABLE RONDE

## Désenclavement et Infrastructures

Téléphonie









# TABLE RONDE

## Attractivité et Services



# Attractivité et Services

- Cyril ROMERO, maire de Cologne
- Christine GRENIER, directrice association Arcolan
  - Patrick FITAN, maire de Plaisance
  - Docteur
- Thierry CAMBOURNAC, maire de La Romieu
- Ingrid RIVET ou Laurent Solignac, gérants du tiers lieu  
*La Maison Baudé*



# TABLE RONDE

## Attractivité et Services

France Services



# France Services



# TABLE RONDE

## Attractivité et Services

Santé







# TABLE RONDE

## Attractivité et Services

Rénovation de  
commerces ruraux





# Tiers lieux – Fabrique de Territoires *La Romieu*



# TABLE RONDE

## Accompagnement en Ingénierie



# Accompagnement en Ingénierie

- Jean-Sébastien BOUCARD, Secrétaire Général, sous-préfet d'Auch
- Xavier VANT, directeur départemental des territoires
- Jérémie LAGARDE, maire de Miradoux
  
- Christine HUPPERT, maire de Saint Blancard





# TABLE RONDE

## Accompagnement en Ingénierie

Village d'Avenir



# TABLE RONDE

## Accompagnement en Ingénierie

Volontariat en  
Administration



# QUESTIONS DIVERSES